

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Rodex G Bloc

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2013-0017

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0000425-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	14
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	14
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	16
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	17
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	17
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	18
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	19
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	19
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	19
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	19
5. Conditions générales d'utilisation	19
5.1. Consignes d'utilisation	19
5.2. Mesures de gestion des risques	21
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	21
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	21
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	21
6. Autres informations	22

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Rodex G Bloc

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation	BE2013-0017	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0000425-0000	
Date de l'autorisation	17/10/2012	
Date d'expiration de l'autorisation	22/03/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Hants Royaume-Uni
	Promedivet SRL, 545500 SOVATA, str. Lunga nr. 46/G 545500 jud. Mures Roumanie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Hants Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

2.2. Type de formulation

Appât en bloc prêt-à-l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p>

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et rats – Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes et juvéniles Mus musculus-House mouse-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Rats:- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - - Appâts: Rats: - Forte infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Blocs de 1 ou 2 x 20 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 15 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 10,11 ou 12 x 15 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 8, 9 ou 10 x 20 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 100 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 15 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans une cuve ou un seau en polyéthylène ou en polypropylène - 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans des cartons à double paroi ou en carton - de 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans un sac en plastique ou en polyéthylène (attaché à un fil) dans un carton à double paroi ou en carton - 3kg à 20 kg.

Blocs de 5g, 10g, 15g, 20g ou 28g dans:

- carton
- sachets (polyéthylène, papier / polyéthylène, polypropylène orienté, polyéthylène / aluminium ou papier / polyéthylène / aluminium)
- poches (papier / polyéthylène / aluminium, polypropylène, PET / polyéthylène ou polypropylène laminé)
- blisters (polypropylène)

- 3 kg à 3,1 kg

20 g de blocs emballés en uni-plateaux emballés en cartons - 3 kg à 12 kg.

15 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

20 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Souris: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Rats: Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir mode d'emploi (5.3)

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi (5.3)

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi (5.5)

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris domestiques et rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

non applicable pour rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles
Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation	Intérieur à l'intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - formulations des appâts: <ul style="list-style-type: none"> • Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées. • Points d'appâts couverts et protégés
Taux et fréquences d'application	Rats:- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - - Appâts: Rats: - Forte infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 200g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Blocs de 1 ou 2 x 20 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg. Blocs de 1 ou 2 x 15 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg. Blocs de 10,11 ou 12 x 15 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg. Blocs de 8, 9 ou 10 x 20 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg. Blocs de 1 ou 2 x 100 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 15 kg. Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans une cuve ou un seau en polyéthylène ou en polypropylène - 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans des cartons à double paroi ou en carton - de 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans un sac en plastique ou en polyéthylène (attaché à un fil) dans un carton à double paroi ou en carton - 3kg à 20 kg.

Blocs de 5g, 10g, 15g, 20g ou 28g dans:

- carton
- sachets (polyéthylène, papier / polyéthylène, polypropylène orienté, polyéthylène / aluminium ou papier / polyéthylène / aluminium)
- poches (papier / polyéthylène / aluminium, polypropylène, PET / polyéthylène ou polypropylène laminé)
- blisters (polypropylène)

- 3 kg à 3,1 kg

20 g de blocs emballés en uni-plateaux emballés en cartons - 3 kg à 12 kg.

15 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

20 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi (5.4)

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi (5.5)

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris et rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes et juvéniles Mus musculus-House mouse-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations des appâts: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées. - Points d'appâts couverts et protégés

Taux et fréquences d'application

Rats:- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier. - -

Appâtage:

Rats:

- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

- Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.

Souris:

-Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.

- Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Blocs de 1 ou 2 x 20 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 15 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 10,11 ou 12 x 15 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 8, 9 ou 10 x 20 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 100 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 15 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans une cuve ou un seau en polyéthylène ou en polypropylène - 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans des cartons à double paroi ou en carton - de 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans un sac en plastique ou en polyéthylène (attaché à un fil) dans un carton à double paroi ou en carton - 3kg à 20 kg.

Blocs de 5g, 10g, 15g, 20g ou 28g dans:

- carton
- sachets (polyéthylène, papier / polyéthylène, polypropylène orienté, polyéthylène /

aluminium ou papier / polyéthylène / aluminium)

- poches (papier / polyéthylène / aluminium, polypropylène, PET / polyéthylène ou polypropylène laminé)

- blisters (polypropylène)

- 3 kg à 3,1 kg

20 g de blocs emballés en uni-plateaux emballés en cartons - 3 kg à 12 kg.

15 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

20 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Souris: Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Rats: Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité d'eaux de surfaces ou de systèmes d'évacuation des eaux, (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi (5.4)

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi (5.5)

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris et rats – professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - formulations des appâts: <ul style="list-style-type: none"> • Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées. • Points d'appâts couverts et protégés • Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	Rats:- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier. - - Appâtage: Rats: - Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: -Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Blocs de 1 ou 2 x 20 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 15 g dans une station d'appâtage pour souris en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 10,11 ou 12 x 15 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 8, 9 ou 10 x 20 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 100 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 15 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans une cuve ou un seau en polyéthylène ou en polypropylène - 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans des cartons à double paroi ou en carton - de 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans un sac en plastique ou en polyéthylène (attaché à un fil) dans un carton à double paroi ou en carton - 3kg à 20 kg.

Blocs de 5g, 10g, 15g, 20g ou 28g dans:

- carton
- sachets (polyéthylène, papier / polyéthylène, polypropylène orienté, polyéthylène / aluminium ou papier / polyéthylène / aluminium)
- poches (papier / polyéthylène / aluminium, polypropylène, PET / polyéthylène ou polypropylène laminé)
- blisters (polypropylène)

- 3 kg à 3,1 kg

20 g de blocs emballés en uni-plateaux emballés en cartons - 3 kg à 12 kg.

15 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

20 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf lorsqu'il est directement appliqué dans des terriers).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité d'eaux de surfaces ou de systèmes d'évacuation des eaux, (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi (5.4)

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi (5.5)

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats - Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures et décharges
Méthode(s) d'application	Application des appâts - formulations des appâts: <ul style="list-style-type: none">• Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.• Points d'appâts couverts et protégés• Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.
Taux et fréquences d'application	Rats:- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: - Forte infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible

infestation - Jusqu'à 40 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier. - -

Appâtage:

Rats:

- Forte infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

- Faible infestation - Jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.

Appâtage dans terrier: 20-200 g d'appât par terrier.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Blocs de 10,11 ou 12 x 15 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 8, 9 ou 10 x 20 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 100 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 15 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans une cuve ou un seau en polyéthylène ou en polypropylène - 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans des cartons à double paroi ou en carton - de 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans un sac en plastique ou en polyéthylène (attaché à un fil) dans un carton à double paroi ou en carton - 3kg à 20 kg.

Blocs de 5g, 10g, 15g, 20g ou 28g dans:

- carton
- sachets (polyéthylène, papier / polyéthylène, polypropylène orienté, polyéthylène / aluminium ou papier / polyéthylène / aluminium)
- poches (papier / polyéthylène / aluminium, polypropylène, PET / polyéthylène ou polypropylène laminé)
- blisters (polypropylène)

- 3 kg à 3,1 kg

20 g de blocs emballés en uni-plateaux emballés en cartons - 3 kg à 12 kg.

15 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

20 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf lorsqu'il est directement appliqué dans des terriers).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante. [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité d'eaux de surfaces ou de systèmes d'évacuation des eaux, (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi (5.4)

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi (5.5)

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable pour rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Other Dans les égouts.
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulation de l'appât: <ul style="list-style-type: none">• Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées.• Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats:- Jusqu'à 200 g par point d'appât (bouche d'égout) - - Appâts: Rats:- Jusqu'à 200 g par point d'appât (bouche d'égout)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Blocs de 10,11 ou 12 x 15 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 8, 9 ou 10 x 20 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 20 kg.

Blocs de 1 ou 2 x 100 g dans une station d'appâtage pour rats en PEHD ou en polypropylène inviolable (rechargeable ou à usage unique). Les stations d'appâts emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 en carton extérieur. Emballé en multipacks de 32, 48, 60, 72, 96, 100, 120, 144 - Entre 3 kg et 15 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans une cuve ou un seau en polyéthylène ou en polypropylène - 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans des cartons à double paroi ou en carton - de 3kg à 20 kg.

Blocs en vrac de 5g, 10g, 15g, 20g, 28g ou 100g dans un sac en plastique ou en polyéthylène (attaché à un fil) dans un carton à double paroi ou en carton - 3kg à 20 kg.

Blocs de 5g, 10g, 15g, 20g ou 28g dans:

- carton
 - sachets (polyéthylène, papier / polyéthylène, polypropylène orienté, polyéthylène / aluminium ou papier / polyéthylène / aluminium)
 - poches (papier / polyéthylène / aluminium, polypropylène, PET / polyéthylène ou polypropylène laminé)
 - blisters (polypropylène)
- 3 kg à 3,1 kg

20 g de blocs emballés en uni-plateaux emballés en cartons - 3 kg à 12 kg.

15 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

20 g de blocs emballés sur des plateaux en carton avec une pellicule de cellophane, puis emballés en cartons - Entre 3 kg et 20 kg.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir mode d'emploi (5.3)

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir mode d'emploi (5.4)

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir mode d'emploi (5.5)

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [...] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, sites d'alimentation, trous, terriers, etc.).
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
 - L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Les sites où l'on utilise des appâts dans les terriers devraient être visités plus fréquemment que ceux où l'on utilise des postes d'appâtage sécurisés.
 - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale.

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement. - En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse; - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes; - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
 - Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
 - Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- L'utilisation de gants est recommandée

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.
- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.